

Ministère  
de l'Intérieur

391

Paris, le 4 juillet 1843

Direction  
des  
Beaux Arts  
Bureau

Monsieur le Directeur, J'ai l'honneur  
de vous annoncer que j'ai décidé que M.  
Cottet pensionnaire architecte de troisième  
année à l'Académie de France à Rome  
serait autorisé à faire un voyage de  
quatre mois en Grèce pour y étudier  
les monuments de l'architecture antique.  
M. Paccard, Tiersionnaire architecte  
de quatrième année, sera également  
autorisé, mais par exception, à faire  
le même voyage sous condition toutefois  
qu'il n'en résultera aucun retard pour  
son travail obligé de l'année. Vous  
régleriez avec le plus d'économie possible  
le montant de l'indemnité qui devrait  
être alloué à ces deux pensionnaires  
architectes pour l'exécution de ce voyage.

Agrez, Monsieur le Directeur,  
l'assurance de ma considération très  
distinguée.

Le Ministre  
Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

270  
M. Le Directeur de l'Académie Royale de France  
à Rome